

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, les ordonnances suivantes :

B-3, o. 077, **C-4.1**, o. 179, **O-0.1**, o. 105, **P-1**, o. 059, **P-12.2**, o. 014 relatives à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;

C-4.1, o. 180, établissant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire de la terrasse Mercure.

et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**) et du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. **P-12.2**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 avril 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx